L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 26 AVRIL 1890.

VAPEURS.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

NOORDLAND, Mercredi, 30 avril, à 2 P. M.
BELGENLAND, Mercredi, 7 mai, à 7:30 A. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au-dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2,50 d'Anvers à Paris, 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOULTON,
J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 30 mars 1890, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
mars No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 26 avril
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 3 mai
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 mai

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine....$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe....$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passage.
J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant mercredi, 30 avril, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer KNICKERBOCKER, Capt. Kemble.

... du quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine....$40
Entrepont.... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

est la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans	8:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian	2:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:05 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. — R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Fs. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily....3 55 pm	Atlantic Express, daily....9:15 am
San Antonio Express, daily..7:25 am	New Orleans Express, daily..7:45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux ... St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS, JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle Orléans.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:

Sur risques de feu	$251,065 98	
Sur risques de marine	2,702 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,073 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	28,398 18	
Taxes et Licenses	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	30,719 47	
Déboursés		$213,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,549 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 24
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 09
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000,000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, la proportion de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte du fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents.... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents.... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents.... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.... 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 6? cents.... 128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 212 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts.... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents.... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

[L. S.]
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 89	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	$246,817 15
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 93	185,952 32
Profits bruts		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	97,364 76

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,452 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,680 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,914 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	$61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter— Intérêt, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 48
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, St. Bernard Steam Fire Company, en Battalion Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,800 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	42,239 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	33 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,472 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 89
Actif total	$371,779 91
Actif comme ci-dessus	$371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment par devant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
[Signé] N. B. TRIST, [Sceau,] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Laroussini,
E. J. Bobet, P. Pouta,
C. T. Déjean, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
S. Gumbel, C. H. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyès.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLÉANS.

DEVANT MOI, CHARLES ROLLE, notaire, pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthélemy Beaubay, Pierre Cougot, Pierre Ader, Gustave Esnard, François Limongi et Ramon Viosca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont comparu d'un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires de même que de signer et d'exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire en pour l'exécution de la loi.

Et les dits messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est ci-jointe, résolution du 18 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, et à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent écrit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLEANS, ils adoptent et déclarent leur, la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1892 et demeurera en vigueur durant vingt cinq ans à partir de cette dernière date

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie de Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.

Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui pourront dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt cinq mille piastres ($185,000), représenté par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.

La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Mouny & Cie, comme principaux, et Geo. W. Hyneon, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Faley, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer rues du Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte pardevant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiquée dans les dits actes notariés; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées; et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugés à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle Orléans conformément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre lad. Compagnie de chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.

Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VII.

La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur lequel se lira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds-capital pourra être accru à n'importe quelle somme n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux-tiers comme chiffre, des actionnaires, obtenu à une assemblée générale convoquée après un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans quel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils possèderont déjà; et toutes les actions qui, à l'expiration du délai, n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun desquels possèdera en son propre nom au moins vingt-cinq actions du fonds-capital de la dite corporation; et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres Président, et servira jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.

Le premier lundi de février 1893 et annuellement après, une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, élection dont avis préalable d'au moins dix jours sera donné dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XI.

Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur désignation, choisir un des leurs comme président de la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel seront servies toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de présider toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira un autre des siens président pro tem., qui provisoirement exercera tous les pouvoirs du président. Toutes les élections se feront par balletage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection.

ARTICLE XII.

Une majorité du Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il sera trouvé nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.

Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre vingt-dix jours ou pour une durée moindre se nomme un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.

Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi octroyer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et au dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter ses règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque du nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.

Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné permission à la condition que l'acquéreur se substitue à sa place si ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.

L'omission pour une raison quelconque d'élire des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association, mais les Directeurs alors en fonctions garderont qualité jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.

Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets, aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possèdera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom ou par plus de trois cents actions [ou votes]; et pourvu aussi qu'il aura possédé ses actions au moins un mois avant l'élection.

ARTICLE XVIII.

Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être élus en même temps Directeurs de cette compagnie ou corporation.

ARTICLE XIX.

Les minutes de toutes les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificats de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.

Le Board de Directeurs peut accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège conféré à cette corporation pour amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation finale d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant soixante jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de la liquidation sera fixée ainsi que la compensation des dits commissaires chargés de la liquidation, par une résolution des actionnaires dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arnoult, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Esnard, Henri Larquié, B. Beaubay, Pierre Ader, Richard Francis, F. Limongi, Ramon Viosca, marque ordinaire X de Dominique Claverie, Pierre Cougot, Gustave Schreiber, Gervais Arnoult, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la compagnie de chemin de fer d'Orléans (Orléans R. R. Co.) a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, folio 440.

Nouvelle Orléans, 11 mars 1890.
GEO. GUINAULT,
(Signé) Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques dont ils sont maintenant en ma garde à mon bureau.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
CHARLES ROLLE, Notaire public, No 104 rue de la Commune
22mars—5f

Dyspepsies, Anémies, Manque de Forces, Fièvres et suites de Fièvres
QUINA-LAROCHE
16,600 fr. de récompenses — six grandes médailles d'or
Paris, 22, rue Drouot. — New-York, Fougera & Co.

PAPIER FAYARD ET BLAYN
Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS. UN FRANC, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros r. St-Merri, 38, PARIS

VICHY
Administration : PARIS, 8 Boulevard Montmartre.
Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, la gravelle, les calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les sources de Vichy, ci-dessus, se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO., BEULATOUR MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif au THAPSIA
à la Marque de Hippocrate et Galien
De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

THE NEW-ORLEANS BEE, L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months ...

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 25 avril 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$7,904,141 00	$967,308 90
Même temps la semaine dernière	8,783,921 00	1,082,490 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

Compilé par Thos C. Herndon, Directeur.

Actif	
Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales	$5,311,500 00
Autres items, comptant	242,600 00
Change à vue sur N. Y.	2,594 400 00
Change étranger	215,700 00
Dû par des banques et banquiers éloignés	707,700 00
Prêts et escomptes	19,112,800 00
Autre actif comptant	5,664,000 00
Total	$32,848,700 00
Passif:	
Circulation	939,400 00
Dépôts	23,135,200 00
Dû à des banques et des banquiers éloignés	2,387,400 00
Autre passif dû à des banques et banquiers	48,400 00
Autre passif comptant	30,100 00
Total	$26,540,500 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders		555,300
Prêts	212,600	
Dépôts		368,100
Dû aux banques et banquiers		10,100

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE — Souveraine Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicain, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 90 @ 95c.; or léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 77 @ 78; sols péruviens, 73 @ 74; pesos chiliens, 73 @ 74; argent mutilé américain, 90c. par oz; 5-francs, 85 @ 95c.; argent anglais, par £, $4 86 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 86 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19 1/2; reichsmarcs, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en assez bonne demande et facile.

Papier exceptionnel	8
de A1	—@ 8
Prêts sur garanties collatérales	4 @ 5
Time do do	—@ 7
Papier hypothécaire	—@ 8

New York—Taux de l'argent 5 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3 1/2; consols à 98 1/16; argent en lingots 48; U. S. 4's 125.

Paris—Rentes 89.95.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94 3/4.

Le STERLING est inactif.

Commercial (60 jours).... 481 1/2 @ 484 3/4
Traites de banque (60 jours).... 487

Les FRANCS sont inactifs.

Francs de commerce (60 jours).. 5.19 3/4
Traites de banque (60 jours).... 5.16 1/4

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est inactif

Traites de commerce à 75c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

$6,000 Police certificates	27
$7,500 School certificates	26

Appel de 2 p. m.

12 actions Union National Bank	146 1/4
10 actions N. O. Ins. Association	27 1/4
$1,000 Bons à prime	151 1/4
$5,000 Bons à prime (8 to drawing)	151 1/4
$3,000 Louisiana 4's	93 3/4
$10,000 Louisiana 4's	93 3/4
$5,000 Louisiana 4's	94
$5,000 Louisiana 4's	94 1/4
$5,000 Louisiana 4's ($90)	93 3/4
$5,000 Louisiana 4's ($90)	93 3/4
$5,000 Louisiana 4's ($60)	94 1/4

Après l'appel de 2 p. m.

25 actions de Louisiana Brewing Co	227 1/2
5 actions Pelican Brewing Co	62
100 actions CC Slaughterhouse Co	56
40 actions Pelican Brewing Co	62 1/2
25 actions du Louisiana Brewing Co	230
20 actions Lafayette Brewing Co	130

Sales Unlisted Securities.

Le mouvement était comme suit aujourd'hui: Ryland—500 actions à 5c. Plata Reina—150 à 50c.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	111	113
Bank of Commerce	10	11 1/2	11 3/4
Canal & Banking Co	100	171	179
Citizens	50	30	33
Germania National	100	197 1/2	208
Germania Savings	100	200	
Hibernia National	100	215	
Louisiana National	100	200	210
Metropolitan	100	157	
Mutual National	100	145	
N O National	100	640	
People's	50	91	95
State National	100	149 3/4	156
Traders	100		
Union National	100	145 1/4	146 3/4
Whitney National	100	280	300
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	57	61
Firemen's	50	57 1/4	58 1/2
Germania Ins Co	100	116	120
Hibernia Ins	100	45	55
Home Ins	100	102	106
Lafayette	50	72	80
Merchants Mutual	100	58	63
Mechanics' and Traders	100	124	126
N Orleans Ins As	20	27 1/4	28 1/4
N Orleans Ins Co	20	20	21
Sun Mutual Insurance	100	133	
Southern Ins Co	100	100 1/2	102
Teutonia	100	123	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	115 3/4	116 1/4
Crescent City	100	93 1/4	93 3/4
Canal and Claiborne	40	28	28
New Orleans City	100	116 1/2	
Orleans	50	67 1/2	70
St-Charles Street	50	90 1/2	92 1/2
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	55 1/2	56 1/2
Imp Bonded Warehouse	100	39	
Jeffer City Gas Light Co	100	95	97
Consumers' Ice Co	100	130	
Louisiana Ice Man Co	50	4 1/2	4 7/8
La State Lottery Co	100	1000	1400
La Oil Co	100		
Metairie Cimetery Ass	100	93	110
N O Gas Light Co	100	103	103 1/4
N O Waterworks Co	100	88 1/2	90
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60	29	33
Southwestern Brush Electric Light Co	130		
Louisiana Electric L & Co	100		
Jockey Club	100	85	90
Crescent City Brewing Co	100	77 1/2	85
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		94 1/4	94 1/2
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		151 1/4	151 3/4
Premium drawn number		20 1/2	
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's		109	
Crossman		109 3/4	110 1/4
Consolidated Extended		108	
Crossman		110	110 1/2
Extended 6's		100	
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		102	
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		102	

City 5	103	104
City 7's old	109	111 1/2
new	111	
gold	136	
Bons divers.		
U S 4 0/0		
Canal & Claib. St RR mort.		
O., St. L. & N. O. R. R. Co.		
Jackson RR 2d mort. coup.		
Jackson RR 2d mort debt.		
Cotton Exchange Stock	300	315
Produce Exchange Stock		
Stock Exchange Stock		
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock	35	50
Sugar Exchange	150	190
Morgan's L & T 1st gold mort.	125	130
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't	35	40
C. C. Brewing Co. 1st		
St-Charles Hotel Co mort.		
Crescent City 1st.		
new		
N O City RR Co mort.	124	126
St Charles St RR mort.		127
Carrollton RR 1st mortgage	119	126
N O Waterworks Co mort.		
La Ice Mfg Co 1st mort.	95	
La Ice Mfg Co 2d mort.		
Levee S. Cotton Press mort.	104 1/2	
La Electric L. 1st mort.		
2d		
Cotton Exchange 1st mort.	106	
Certificats et Warrants.		
State Warrants Ordi. 1884	70	
State Warrants Ordi. 1885	44	
do 1886		
do 1887		
do 1888	52	60
Police Cts	27	
School Cts	22	30
City Scrip, old	91	
new	65	
Jan. In. Cts. on State Consols	30	30
Cts émis en vertu de l'acte 32 de 1880		
Unpaid State Coupons No 12 (Jan'y, 1 1880)	14	20
Unpaid State Coupons prior to No 12	28	35
Unpaid City Coupons		
Half paid Coupons		
State School Warrants	30	45

Unlisted Securities.

Anna Howe Gold Mi'g Co	10	.05	.75
Plata Reina	10	.49	.55
Bonhomme	1	.05	.10
Mountain View	1	.07	.10
Georgians	1	.20	.28
Ryland	1	.04	.05
Lafayette Brewing Co	100	110	120
Louisiana Brewing Co	100	225	235
Pelican Brewing Co	50	58 1/2	65
Southern Brewing Co	100	400	550
Weckerling Brewing Co	100	115	130

1 Avec dividende 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman à Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 ... de plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHÉ DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,500 balles, comprenant 250 à arriver.

Le marché est inactif et très ferme.

Les cotons tachés sont de 1/4 à 1/2 ... bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	10	10 15/16
Ordinary	10 1/4	10 7/16
Good Ordinary	10 15/16	10 3/4
Low Middling	11 1/4	11 3/16
Middling	11 3/4	11 7/16
Good Middling	11 3/4	11 11/16
Middling Fair	12 1/4	12 1/16
Fair	12 3/4	12 13/16

FUTURS.

Stables.

Janvier 10.18 à 10.20; février 10.20 à 10.24; mars ...; avril 11.70 à ...; mai 11.71 à 11.73; juin 11.80 à 11.81; juillet 11.89 à 11.91; août 10.72 à 10.80; septembre 10.76 à 10.77; octobre 10.28 à 10.30; novembre 10.14 à 10.15; décembre 10.14 à 10.15.

Les ventes comprennent 27,100 balles.

MARCHÉS DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 11 1/2, à Mobile 11 3/4 nom.; à Savannah 11 1/4; à Charleston 11 3/4; à Wilmington 11 1/4; à Norfolk 11 3/4; à Boston 11 7/8; à Baltimore 11 3/4; à New York 11 7/8; à Philadelphie 12 1/4; à Memphis 11 7/8; à Augusta 11 1/4.

MARCHÉ DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Stable. Cotes: Middling Gulf 12 1/16.

FUTURS.

Stables.

Janvier 10.58 à 10.59; février 10.62 à 10.64; mars ...; avril 11.85 à 11.87; mai 11.87 à 11.88; juin 11.88 à 11.89; juillet 11.89 à 11.90; août 11.88 à 11.89; septembre 11.29 à 11.24; octobre 10.75 à 10.76; novembre 10.58 à 10.59; décembre 10.56 à 10.57.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,899 689 balles; même temps l'année dernière, 1,643,754 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,6?3,356 balles; même temps l'année dernière, 5,359 601 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,726,681 balles; même temps l'année dernière, 1,3?3,793 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,596,279 balles; même temps l'année dernière 4,272,078 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 83,729 balles; même temps l'année dernière, 141,387 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 218,918 balles; même temps l'année dernière, 437,143 balles.

MARCHÉ DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Ferme. Cotes—6 7/16 pour le Middling Américain.

FUTURS
Faciles.

MARCHÉ DU HAVRE. SUR PLACE.

Ferme. Cotes—77fr. pour le Bas Ordinaire (sur place); 76fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 74 fr. pour le Bas ... (sur place).

FUTURS
Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 84 boucauts et 1,512 barils de sucre et 40 barils de mélasse.

Recettes 34 boucauts de sucre, 1,416 barils de sucre, 40 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Ferme.

Choice	5 7/16 @ 5 1/2
Strictly prime	5 7/16 @ 5 1/2
Prime	—@ 5 5/16
Fully fair	5 3/16 @ 5 1/4
Good fair	5 @ —
Fair	—@ —
Good common	4 7/8 @ —
Common	4 1/2 @ 4 3/4
Inferior	—@ —

CENTRIFUGAL—Actif.

Plantation granulated	—@ —
Off granulated	—@ —
Choice white	—@ 6 1/16
Off whites	—@ —
Gray off white	—@ 5 13/16
Choice yellow	5 5/8 @ 5 13/16
Prime yellow	—@ 5 5/8
Off yellow	—@ —
Seconds	4 1/4 @ 5 5/16

MELASSE—Open kettle—Ferme—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.

Fancy	—@ —
Choice	—@ —
Strict prime	—@ —
Good prime	—@ —
Prime	—@ —
Good fair	—@ —
Fair	—@ —
Good Common	—@ —
Common	—@ —
Inferior	—@ —

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	—@ —
Choice	—@ 29
Strictly prime	27 @ 28
Good prime	22 @ 25
Prime	20 @ 23
Good fair	18 @ 19
Fair	17 @ —
Good common	14 @ 16
Common	14 @ 16
Inferior	12 @ —

SIROP—...@ 30

RIZ.

Ventes — Sacs riz brut ——; barils riz décortiqué 537.

Recettes — Sacs riz brut 612; barils riz décortiqué ——.

RIZ ECALE—Calme.

Head	5 @ 6
Choice	—@ —
Prime	5 1/2 @ 5 3/4
Good	5 1/4 @ 5 1/2
Fair	4 3/4 @ 5
Ordinary	4 1/4 @ 4 1/2
Common	3 1/2 @ 3 3/4
No 2	2 1/4 @ 2 1/2

RIZ BRUT—Ferme.
Cotes du riz brut: $2 75 à 4 00.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$7 00 à 8 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Ferme.

Patents $5 00 à 5 10; extra fancy $4 60 à 4 70; fancy $4 20 à 4 30; choix nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$2 05 à 2 10.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $—— à 5 25 le baril; extra fancy $4 75 à 4 90; fancy $4 25 à 4 40; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights 4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$2 10 à $2 15.
CREAM MEAL—Choice $2 40 à 2 50
GRITS—Choice $2 40 à 2 50.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—$6 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote —— à —— pour le blanc, —— à 43 pour le mêlé et —— à 44 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest —— à 35 1/2. Choix —— à 36.

SON—Nom. 92 1/2 à 95.

FOIN—Prime $—— à 19 00. Choice $—— à 21 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont fermes.

MESS PORK—$13 50 à 14 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 5 1/2 à ——; short rib sides 6 à 6 1/8; long clear sides 5 7/8 à 6; short clear sides 6 1/8 à 6 1/4.

BACON—Epaules 5 3/4 à 6; short rib sides 6 1/2 à 6 5/8; long clear sides 6 3/4 à ——; short clear sides 6 3/4 à 6 7/8.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5 1/2 à 5 3/4; prime steam 7 à 7 1/4.

JAMBON—11 à 11 1/2.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de 1/4 à 1/2c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $11 50 à 12 00, pig $11 50 à 12 00; extra prime and rump $11 00 à 11 50.

Sugar-cured Meats, la livre—Sacs ters 6 1/2 à 6 3/4c. Boston-cut shoulders 7 à 7 1/4c; picnic hams 7 à 7 1/4c; breakfast bacon 8 3/4 à 9c; hams choice 10 1/2 à 11 1/2c.

Beef, bbls—Extra plate $9 25 à ——; plate $8 75 à ——; extra mess $7 25 à ——; mess $——; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE — Prime 21 1/2; good 21; fair 20 3/4; ordinary 19 1/2; common 17 1/2 la livre.

THE—Extra Formosa, 85 à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38; gunpowder, fair to finest 30 à $1 30.

BEURRE — Western Creamery — Extra à 21; extra firsts à 19c; firsts 14 à 15c; Western Dairy — Extra 14 à 15; extra firsts 11 à 12; first 9 à 10. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12 1/2; Western Cheddars full cream à 11; twins, full cream, 11 1/4; flats, full cream, 11 3/4; Young America's, full cream, 13 1/4.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt 1/2 à 1c. livre; pocket Salt 1 1/4 à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont aux prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.

FRUIT—Frais — Fraises 5 à 10 cts par pint box; pommes $5 75 à 6 50 par baril; oranges de la Floride $2 75 à $3 50 par boîte, Palermes et Messina Imperial 160s $3 50 à 4 00 par boîte. 200 à 300s $3 50 à 3 75; Lemons—Messina $2 25 à 4 00 par boîte; Palermes $2 25 à 4 00; Bananes $1 00 à 2 50 par régime; Pines $1 50 à $2 50 la douzaine. Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—les 4 1/2 à 5 1/4c. tranches 5 à 5 1/2c. fancy evaporated 10 à 10 1/2c. Dates—Persian 7 1/2c. Figs Smyrna 12 à 16c; currants, 6 à 7c; citrons 19 à 20c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boîte; Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pécanes—Louisiane 13 1/4 @ 25c, Texas 7 @ 10c; pistaches—Tennessee red 6 1/2c, Virginia hand-picked —@ 9c. Amandes Taragona 16 @ 17c, noix de Brésil 11 à —c la livre; Filberts 12 à —c; Noix de Noyer 17c; cocoanuts ... $27 50 par 1000, de choix ...

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Lot $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 00 per ton, pour l'exportation $—— à $—— f. o. b. per long ton.

Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 26c bid le gallon in prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1 3/4 livre 7 1/4 à 7 1/2c la verge, 2 livres 7 3/4 à 8 1/4; 2 1/4 livres 9 1/2 à 9 3/4c; Jute ... livres 9 1/2 à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12 1/2c per yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au marché. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et 1/4 à 1/2c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $—— à 1 75; de la Louisiane $4 50 à 5 50.

PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 2 25; yams $—— à 3 00.

OIGNONS—$—— à 3 50 le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 25 le string.

CHOUX—De la Louisiane $—— à 3 25 le cent.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $—— à 5 50 le baril.

BETTERAVES—$—— à 2 00 le baril.

HARICOTS—Choice Northern $3 à 3 1/4; Western red kidney choice ——; N. Y. red kidney, $—— à ——; white kidney 5 1/4c; lentilles 7 à 8.

COW PEAS—$1 65 à 1 90 le boisseau.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus par paire suivant la qualité des lots; ... par douzaine de volaille, et de 1/4 à 1/2c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 50 la douzaine; poulets $4 75 à 5 00; canards $3 50 à 4 50; oies $6 00 à 6 50; dindes $10 00 à 15 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $2 00 à 3 00; canards $2 50 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 10 à 11 1/2 ceux de la Louisiane, 11 à 12c.

SUIF—4 1/4c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 à ——c la livre

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 20 à ——; clear lake 21 à 22c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4 1/4c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3 1/2; kips, 15 à 25 livres, 4 1/4 c; peaux de veau 30c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3 1/2 à 4; dry flint 6, dry salted 5c la livre.

PELLETERIE—Castor $2 00 à ——; castor 10 à 30c pièce; raccoon 10 à 30c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c

HOMARD — Maïs 2 à 2 1/2c la livre; gris 1 à 1 1/2 entre 2 1/2 à 3 1/2c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 2 à 5; Leaf 5 à 11c.; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 8; Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 58 à 68c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 23 à 38c. Bright navy, 25 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —— de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 30; G $1 35; H $1 50. I $1 60. K $1 90; M $2 40; N $2 40; W G $2 40, W W $2 55. Essence de térébenthine 36. Jobbing 2 à —c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $5 00 le tonneau. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; ... tonneau 35c, steamers $3 00 la tonne, en gros — à 28c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Cowera pour familles 45c.; Montevallo 45c. le baril pour familles, Helena pour familles 35c., steam coal sur chars $3 50 le ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 25 @ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50 @ 2 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25 @ 3 50
Pomme	2 25 @ 2 50
COGNAC—Importé—1882, le gallon	—@ 4 50
1878	—@ 5 50
1875	—@ 5 75
1870	—@ 6 50
1865	—@ 7 00
1860	—@ 9 00
1848	—@ 12 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1858	—@ 4 50
1878	—@ 7 00
1864	—@ 9 00
1848	—@ 16 25
Bisquet, Dubouche & Co, Cognac 1878	—@ 4 50
1870	—@ 5 50
1848	—@ 7 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05 @ 1 10
Ouest	1 05 @ 1 10
Bourbon	1 40 @ 2 52
Seigle	1 50 @ 2 50
Rosses, importé	4 00 @ 4 25
Irlande, importé	4 00 @ 4 25
Duffy's malt whisky, par gallon	—@ 2 00
par caisse	—@ 9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 @ 1 50
Hollande, par gallon	2 75 @ 2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 @ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 @ 9 00
Holland, par caisse	7 25 @ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	34 @ 35
Zinfandel No 1, le gallon	50 @ 70
Clarets importés — Ordinaire par barrique	58 00 @ 60 00
Clarets de famille, par barrique	65 00 @ 75 00
Clarets fins, la barrique	90 00 @ 175 00
Médoc, la caisse	—@ 6 00
St-Julien, la caisse	—@ 6 50
Margaux, la caisse	—@ 7 00
Pontet Canet, la caisse	—@ 10 00
Latour, la caisse	—@ 14 00
Léoville, la caisse	—@ 14 00
Château Lafitte, la caisse	—@ 28 00
Ordinaire, la caisse	2 00 @ 3 50
Château Dillon, par barrique	125 00 @
Blanquefer, par barrique	105 00 @
Château Dillon, la caisse	—@ 7 50
VINS BLANCS—California la barrique	50 @ 75
Importé de famille, la barrique	85 00 @ 90 00
Importé fin, la barrique	90 00 @ 175 00
Graves, la caisse	—@ 5 00
Sauternes, la caisse	—@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse	—@ 10 00
Latour Blanche, la caisse	—@ 12 00
Château Yquem, la caisse	20 00 @ 25 00
Ordinaire, la caisse	3 25 @ 3 50
Muscat, la caisse	4 25 @ 5 50
Madère, Cette, le gallon	1 00 @ 1 10
Madère, qualité fine, le gal.	3 50 @ 5 00
Madère, la caisse	12 00 @ 25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 @ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50 @ 5 00
Sherry, la caisse	20 00 @ 25 00
Très vieux porto, la caisse	5 00 @ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par doz.	—@ 28 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	—@ 24 75
Extra Dry	—@ 28 50
Delbeck & Co.'s extra dry qts.	—@ 28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico qts	—@ 26 00
D. B. Pol & Co.'s qts	—@ 28 00
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts	—@ 28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	—@ 28 50
Moet & Chandon, white seal, qts	—@ 28 00

Pints $2 de plus par caisse

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	7 00 @ 9 50
Double bit	—@ 10 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs	
Boxes, gross	10 00 @ 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 28 to 42 in.	6 00 @ 23 00
BRASS—Sheet par livre	—@ 25
COTTON SCRAPERS	2 40 @ 3 00
CHAINS—Trace	28 @ 75
Ox, 3/8	5 @ 7
COPPER—Roofing par livre	—@ 22
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus	—@ 30
HOES—H. B. No 0 to 5	3 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3	3 35 @ 6 00
Lyndon's bright crown, 00 to 3	4 00 @ 5 00
ROTARY HOES—Malleable	—@ 60 00
Avery's	125 00 @
Stubble diggers	—@ 75 00
HOLLOW WARE—Skillets	3 @ 4
Anvils	—@ 11
IRON—Flat, 1 1/2 to 4 inches by 1/4 to 1	1 1/4 @ 2 1/2
Round, 1 to 1 1/4 inches	1 1/4 @ 2
Painted	2 @ 2 1/4
Bands—Light, 2 to 6 1/2	2 1/2 @ 3
Heavy, 3 1/2 to 6 1/2 inches	2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	3 1/4 @ 4
Sheet—No 10 to 14 G	2 50 @ 3
Galvanized, No 18 to 27	6 00 @ 8 50
LEAD—Pig, par livre	4 1/2 @ 5
Sheet, par livre	5 @
STEEL NAILS—12 @ 40d basis	
OAKUM—Navy	—@ 7 1/4
United States Navy	7 1/2 @ 8 1/2
Best	—@
PLOWS—Avery, cast	2 75 @ 2 75
Avery, steel	4 75 @ 5 00
Avery, double shovels, wooden beams	
Avery, double shovels, iron beams	
Magnolia sweeps, all sizes	
Double plows, Allement No to 1	35 00 @ 55 00
PLOW STEEL	
ROPE—Sisal, 1/4 in. and larger, basis	12 1/4 @
Manila	15 1/2 @
Cotton, 5-16 et 1/2	14 @ 14 1/2
SPADES—Ames'	10 50 @ 12 00
Rowland's	6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'	9 50 @ 11 00
Rowland's	6 00 @ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12 1/2 to 3-16	3 @ 3 1/2
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @ 14 50
I. C., do	10 50 @ 11 50
1x14x20	7 25 @ 8 00
I. C. 1x14x20	5 75 @ 6 00
Block, per livre	24 @ 26
TWINE—Peter Wright's	—@ 16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4 @ 4 1/2
Pointed, fence	3 1/2 @ 4
SHOT—Drop	1 15 @ 1 20
Buck, 25 liv. bags	1 40 @ 1 45
POWDER—25 liv. kegs	

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE.—ROUGH. PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	15 00	No 2	10 00
No 3	11 00	No 3	8 00
Scantling No 1	10 00	Flooring No 1	13 00
No 2	9 00	No 2	12 00
No 3	7 00	No 3	8 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	15 00
No 2	11 00	No 2	10 00
No 3	8 00		
Boards, No 1	11 00	Boards, No 2	10 00
No 3	11 00	No 4	

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	13 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards, No 1	10 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	27 00	Boards, No 2	
No 3	27 00	No 4	20 00
No 5	20 00	No 6	
Dr'ed Bds No 1	32 @ 42	Dr'ed Bds No 2	23 50
No 3	31 00	No 4	19 @ 27
No 5	17 00	No 6	18 @ 27

Mahogany timber	50 00 @ 65 00
Cedar timber	5 00 @ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber	2 50 @ 3 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split	2 50 @ 3 00
Laths, per 1000	1 75 @ 1 85
Alabama lime	95 @ 1 00
Cement domestic	1 75 @ 2 00
Cement, imported	2 75 @ 3 00
Slate	5 75 @ 7 00
Brick—Lake and L. O. R. R.	
Paving	9 00 @ 10 50
Ordinary	7 00 @ 8 50
Sand	20 @ 25
Shells, small	—@ 40
Shells, large	1 25 @ 1 50
Plaster calcined	1 70 @ 2 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$85 @ 115
Bons chevaux de trait	125 @ 150
Chevaux de selle et de voiture	250 @ 400
Mulets pour habitations supérieurs	175 @ 200
Mulets, qualité moyenne	140 @ 175
Mulets pour coton	100 @ 125
Mulets communs	40 @ 75
Bons mulets de ville	$225 @ 250

FEUILLETON.

Commencé le 24 avril. No 3.

André Laroche

—PAR—

EDOUARD CADOL.

I

(Suite.)

—Si le comte n'a pas d'argent, il a de l'influence, du prestige, et il peut obtenir à un tiers telles concessions, tels privilèges, etc., que sa situation lui interdit de rechercher, de solliciter pour lui-même. Loin d'une dupe, il lui faut un habile plutôt, un associé, un compère pour gendre, en vue d'opérations et de spéculations capables, croit-il, de lui procurer de quoi combler un arriéré considérable et les moyens de continuer ses prodigalités de nabab....

Cette confidence du grand-père d'André produisait une singulière impression sur les idées du baron Gontran de Maxens! La combinaison qu'il lui dévoilait Thomas le tentait. Il aurait voulu connaître ce comte de Flézaille. De lui-même et avec enthousiasme, il lui eût proposé de signer des deux mains tous les reçus imaginables. Il entrevoyait des "affaires" éblouissantes à monter avec lui. Aussi fut-il un peu distrait à ce qu'ajouta le banquier.

—Vous connaissez la nature d'André, continua celui-ci. Le sort de cette jeune fille aurait de quoi le toucher pour peu qu'il la connût. Car je l'ai revue l'année dernière, Mlle Hermance, que j'avais connue encore enfant, quand son père était convié chez nous, et elle est faite pour plaire à plus difficile que lui.

"C'est non seulement une beauté parfaite; mais elle est d'une grâce exquise, instruite, aimable et douée d'un charme natif qui s'impose. Ah! si André était à même de la rencontrer, d'être admis près d'elle quelquefois, je jure que son rêve de fidélité éternelle à l'absente s'attiédirait et que l'envie de faire une bonne action, en soustrayant la seconde fille du comte au risque de tomber dans les mains d'un aventurier, le déciderait à la demander en mariage. S'il s'était trouvé près de moi, lors du dernier séjour du comte et de sa fille, je serais, je crois, parvenu à mes fins. Mais il était en voyage, et il n'a jamais vu Hermance ni son père.

—Mais, objecta Gontran de plus en plus attentif, ce risque d'épouser un aventurier, est-il si certain, monsieur? Encore faudrait-il que cet aventurier plût à cette jeune personne.

—Vous ne connaissez pas le comte! répliqua Thomas. Autant au dehors, dans l'exercice de son mandat et dans les relations mondaines, il est le gentleman le plus courtois, et à l'apparence, le plus facile, autant dans la maison c'est le despote le plus absolu. Cet homme ne méritait pas d'être père. Le cœur est fermé à toute tendresse. Sa femme est morte de chagrin et de lassitude dans la vie qu'il lui faisait. Et, pour lui, ses filles ne comptent guère plus que ne comptaient les noirs pour les planteurs de nos contrées, avant la guerre de sécession. Il en dispose en maître. Et l'on dit que l'aînée s'est mariée par contrainte.

"Croyez-moi, mon ami, le risque de la pauvre Hermance n'est que trop réel. Bon gré, mal gré, elle sera la femme de celui que son père lui infligera. Inflexible et implacable, dans son foyer, le comte est la terreur de ses enfants. Le suicide seul pourrait dérober la dernière à l'obéissance aveugle et silencieuse que cet homme exige de l'infortunée jeune fille.

—Mais, dit Gontran, que puis-je à cela, monsieur?

—Beaucoup! Vous l'allez voir:

"En ce moment, le comte est en mission diplomatique au Caire, et sa fille Hermance est près de lui. Il m'a écrit qu'il ne peut satisfaire à l'une des obligations contractées envers moi et que de nouveaux embarras le harcèlent. En sorte qu'à l'aide de belles phrases et de promesses solennelles, il me demande de lui fournir de quoi payer la traite à présentation.

"De plus, il me parle d'un emprunt plus ou moins catholique, que voudrait contracter l'administration khédivale. Il se dit en mesure de faire agréer le banquier qu'il patronnerait. Seulement, il faudrait souscrire à certaines conditions, difficiles à énoncer par lettre, et pour cause; d'où suit qu'il m'invite à lui envoyer un chargé de pouvoirs.

"Vous connaissez ces affaires-là, Gontran. Elles ont des dessous compliqués et il faut que sur une vaste échelle tout ce qui tient de près ou de loin au monarque ait la patte suffisamment graissée. Ce n'est pas du tout de mon goût.

"Mais, je vois là une occasion de mettre André en rapport direct avec la fille du comte, et par suite de le tenter d'arracher cette enfant à la triste destinée que l'avidité de son père lui réserve. Je voudrais qu'André consentît à aller étudier la proposition de Flézaille. Vous avez de l'influence sur lui, aidez-moi, mon ami. Vous l'accompagneriez, soi-disant chargé du côté pratique de la négociation, qui nécessairement n'aboutira pas, puisqu'il n'entre pas dans mes idées de me procurer des bénéfices de ce genre. Toutefois, je ne veux pas non plus que le comte puisse m'accuser de duplicité, et je suis disposé à lui compter en argent propre, l'équivalent de celui qu'il espère de manœuvres louches.

"Ce serait le point capital de votre intervention en ceci. D'une part, vous édifieriez mon cher enfant sur la situation de la pauvre Hermance, au cas où, par sa beauté et son charme elle plairait à André. Puis, s'il inclinait à demander sa main, vous détermineriez le comte à l'agréer en lui offrant pleine et entière remise de sa dette envers moi, reçu de la dot de sa fille et le montant de ce qu'il propose de.... gratter sur l'emprunt de la cour égyptienne. Vous me comprenez bien, n'est-ce pas?

—Tout à fait, monsieur.

—Approuvez-vous mon désir?

—Pleinement.

—Eh bien! laissez-moi préparer André qui ne doit pas soupçonner notre complot, et disposez vous à partir avec lui.

Gontran se borna à un signe d'acquiescement muet.

C'est qu'il était profondément troublé. Et crainte de se trahir, il répondit d'un mot laconique, Oui, troublé, agité au fond de l'âme, par une jalousie, un sentiment d'envie, qu'il ne parvenait pas à surmonter.

Il se comparait à André. Tant de choses pour celui-ci! Et pour lui, Gontran, quoi? Rien! Pourtant le mérite du petit fils de Laroche était-il si supérieur au sien? A ce moment, une sorte de vertige poignant lui mettait de la haine au cœur contre ce garçon si largement favorisé, et près de qui il se considérait comme rabaissé, réduit au rang de serviteur.

Sans doute, si la mission que lui confiait le grand-père réussissait, Gontran en serait largement récompensé. Mais il n'en resterait pas moins un agent, un subordonné, un salarié indépendant.

Au fait! n'y avait-il pas moyen de travailler pour lui-même, en accomplissant cette mission délicate? Il y songea. Pourquoi n'aviserait-il pas à supplanter son ami près du comte et de sa fille? On l'a répété: des deux mains, il eût signé le reçu de la dot dilapidée. Sans difficulté, lui, il accepterait de poursuivre le succès de cet emprunt, en dehors des familiers de la cour khédivale, il y avait tant à "gratter," comme disait Thomas Laroche.

Ah! le beau rêve! La fortune, l'indépendance, et une source de profits incessants, énormes, grâce au crédit de son futur beau-père, dans les hautes sphères, qui disposent de monopoles et de faveurs inestimables!

Non! non! il ne fallait pas qu'André fût tenté d'offrir un refuge à Hermance; il fallait qu'elle devînt la baronne de Maxens, au lieu de Mme Laroche. Quelle difficulté? Jouer double jeu? Tant pis! après tout, c'est, selon l'expression américaine, la "bataille pour la vie!" Odieux et démoralisant pugilat. Soit! Encore une fois, tant pis! Il en avait assez de la médiocrité. Il n'en méritait pas la mortification.

Cependant, plairait-il mieux qu'André à Hermance? Eh! qu'importe! Du caractère dont était le comte, c'est de lui qu'il convenait de se faire bien venir: c'est lui qu'il fallait séduire jusqu'à le capter. Son despotisme aurait vite raison des résistances de la demoiselle, laissez-le faire!.... Bien malheureuse, après tout, cette jeune personne, de devenir la femme d'un garçon titré et d'aussi bon air, je suppose, que le descendant d'un aubergiste maître de poste!

Ces réflexions l'absorbèrent tard dans la soirée. Retiré dans son appartement, il hésitait à se mettre au lit, crainte de s'y agiter sans dormir, et peu à peu l'idée fixe l'amena à contempler d'avance le tableau des prospérités enviées.

Il se voyait riche, honoré, triomphant. Il tenait grande place dans la haute société parisienne. Il recevait les sommités politiques dans son hôtel, quelque part vers les quartiers neufs adoptés par l'aristocratie nouvelle.

Propriétaire d'un château,—peut-être celui de sa famille, racheté à cet effet,—il se ferait élire, et qui sait si les événements ne le porteraient pas jusqu'à la présidence d'un conseil des ministres!

L'éblouissante perspective! que de jouissances de tous ordres elle comportait! il s'y contemplait déjà, se délectait dans son orgueil; s'en éprenait au point de perdre de vue le point de départ; c'est-à-dire les moyens obscurs par lesquels il aurait débuté de connivence avec l'ambassadeur.

Bah!.... Que de gros personnages en ont autant, sinon plus, sur la conscience! Une crise à passer, que le temps efface; que le succès innocente et légitime.

Chose bizarre! Celle qui seule pouvait le porter là, Mlle Hermance Flézaille, il y pensait à peine. Elle était jolie, avait dit Thomas. Tant mieux, ma foi! Mais eût-elle été ordinaire, banale, disgracieuse, ses imperfections n'eussent rien changé aux aspirations de Gontran, à son programme, à sa résolution, qui dès maintenant prenait corps et s'affermissait.

Il lui semblait qu'à l'égard d'André, il ne lui causait préjudice ni tort. André ne connaissait même pas cette demoiselle, André n'était point homme à se prêter aux combinaisons de l'emprunt khédival. André, enfin, se concentrait dans le souvenir bien prolongé, un peu niais, d'une femme inaccessible. Eh bien! si Hermance épousait Gontran, de gré ou de force, qu'y perdrait le petit-fils du banquier? Rien de rien, assurément. Il continuerait de se concentrer, puisque ça lui faisait plaisir!

Comme le baron de Maxens en était là, sentant ses nerfs se calmer, on frappa doucement à sa porte.

Il regarda la pendule. L'aiguille marquait minuit et demi. Seul, André pouvait venir à pareille heure.

—Entrez, dit-il.

Et André entra, en effet.

—J'ai vu de la lumière à ta fenêtre, dit-il, et j'ai voulu te donner des nouvelles de France, que j'ai apprises à ce dîner, où grand-père a désiré que j'allasse. Tu m'en vois tourmenté.

—Tu es le bienvenu, répondit rondement Gontran, en usant de même du tutoiement, qui s'était insensiblement établi entre eux; mais tu sais qu'il faut se méfier des nouvelles des pays lointains, dans le monde du négoce. Il n'y a parfois de vrai qu'un coup de Bourse organisé par des spéculateurs plus ou moins délicats sur les procédés de s'emplir les poches.

—C'est fréquent, en effet. Mais celles-ci ont un caractère quasi-officiel.

—Sont-elles alarmantes, vraiment?

—Elles sont graves, du moins. La guerre vient d'éclater entre nous et les Allemands.

—Ça va faire baisser les trois pour cent! répliqua indifféremment Gontran, tout à fait au courant du trafic de banque. Tu devrais réveiller ton grand-père. Il donnerait peut-être des ordres à exécuter en Bourse demain,

—Voilà tout ce que cela te suggère? demanda André légèrement surpris.

—Pour le moment, répondit Gontran, se souvenant que sur certains points, notamment le patriotisme, son ami avait des susceptibilités ombrageuses.

"Tu sais bien ce que c'est qu'une guerre en ce temps-ci. L'affaire de quelques semaines. Rappelle-toi Sadowa. D'ailleurs, sauf des vœux stériles, qu'y pouvons-nous, toi et moi, à cette distance? En partant, dès demain, s'il y a un départ, pour New York, nous aurions l'air d'arriver comme la mouche du coche, réclamer une part de lauriers, à laquelle nous n'aurions guère droit que par procuration, puisque, tout comme moi, m'as-tu dit, tu as eu un remplaçant sous les drapeaux.

—Cependant, objecta André, si la France avait besoin de nous?

—Tu admettrais donc que la guerre lui fût contraire?

—Que sait-on jamais! Les Autrichiens se croyaient bien forts contre la Prusse. Enfin, si c'était le cas, si la patrie essuyait des revers?....

—Dame!.... fit Gontran, intimement contrarié et inquiet,

—Tu viendrais avec moi, n'est-ce pas?

—En France?

—Nous enrôler, nous battre!....

—Naturellement! fit Gontran le cœur serré.

Mentalement, il la vouait au diable cette France, dont la querelle venait à la traverse de l'espérance dont il se berçait tout à l'heure encore. Tout s'effondrait, disparaissait. Plus rien que la maussade réalité. Le futur président du conseil des ministres se retrouvait Jean comme devant, simple commis dans un comptoir américain, soumis au bon plaisir d'un "patron," lui, né baron, lui qui s'estimait si au dessus de la masse des autres êtres créés. Et quel patron? Un marchand de gros sous, débarqué en sabots, installé domestique du public au coin de la borne et croyant monter en grade parce qu'un autre trafiquant l'avait recueilli en qualité de garçon de magasin. Le voilà ce millionnaire de qui un "gentilhomme" dépendait.

Toutefois, si humilié qu'il se sentît, ce "rustre" enrichi constituait sa suprême ressource. Imprudent de le heurter, lui, ou son petit-fils. Adieu, l'affaire du khédive. Si ces deux gens-là s'engageaient de sentimentalité patriotique, il faudrait que lui aussi il allât se mêler de cette guerre, dont il se souciait comme de ses premiers souliers. A la bonne heure s'il eût été officier; s'il eût eu à commander, comme il convenait, pensait-il, à un homme de son sang, à un descendant de sa race; au dernier des barons de Maxens. Mais s'engager comme simple soldat, subir le contact de paysans et d'ouvriers, obéir à quelque sergent grossier et brutal!.... Quelle chute après le rêve, dans lequel son imagination nageait au moment où André avait frappé à sa porte!

Cet André!.... Il ne comprenait pas. Lui si riche, si habitué au large bien-être que lui prodiguait son grand-père, lui de goûts délicats, il tenait pour rien les déplaisances du camp et de la caserne, la promiscuité de camarades communs, la soumission à des sous-officiers sans éducation. La drôle de chose! au sentiment de Maxens.

Tout cela qui lui traversait l'esprit, l'empêchait de prêter attention à ce qu'André ajoutait: à savoir que l'Europe, mieux instruite de l'état de la France que la France elle-même, si intéressée pourtant dans la question, mais si étroitement maintenue dans l'ignorance par un gouvernement dont le prestige déclinait, l'Europe, disons-nous, augurait mal pour nous, des suites de ce conflit.

Le jeune Laroche, s'il n'eût obéi qu'à son envie, eût gagné un port français le plus vite possible. Mais le grand-père, si vieux! ne s'affligerait-il pas d'une séparation, — peut-être définitive, — que rien encore ne rendait indispensable? Voilà le scrupule du jeune homme, qui, à regret, se déterminait à attendre.

—Tu as raison! dit Gontran, reprenant quelque lueur d'espoir. Il ne faut pas attrister M. Laroche sans nécessité. Il t'aime tant! Et puis tu sais bien que l'Europe nous déteste plus ou moins. Elle prend ses désirs pour la réalité, et sa compassion est cousine germaine des larmes de crocodile. Attendre est sage. Et pourquoi donc, au fait, ne serions-nous pas victorieux? Le doute a un faux air de trahison. Laissons venir les dépêches; prêts à tout d'ailleurs.

Hélas! elles furent telles, les dépêches, qu'il n'y eut plus moyen de s'illusionner.

Un matin, André s'étant levé au petit jour pour aller au consulat chercher la confirmation d'une nouvelle plus sinistre que les précédentes; nouvelle qui avait couru la veille au soir, il aperçut de la lumière dans le cabinet du vieux Thomas Laroche.

Il pensa que les serviteurs avaient oublié d'éteindre et entra brusquement pour réparer la négligence. Il s'arrêta frappé d'étonnement. Le grand-père qui visiblement ne s'était pas couché écrivait à son bureau.

André allait le gronder affectueusement, mais le vieillard se leva et souriant il lui ouvrit les bras.

—Pourquoi? Qu'avez-vous, grand-père?

Deux larmes perlèrent aux yeux rougis de Thomas, et tenant son petit-fils sur sa poitrine, il murmura entre deux baisers:

—Quand pars-tu, cher petit?

—Moi?.... mais......

—Tu en meurs d'envie; ton cœur est gonflé de n'être pas déjà en route. Va, mon enfant, je le connais ce cœur; je sais quel sacrifice il m'a fait jusqu'ici. C'est assez, mon ami. L'armée de Sedan est vaincue; va-t-en, va venger nos morts; va offrir ton sang pour sauver l'honneur!

C'est par un baiser plein d'attendrissement, de reconnaissance et de respect, qu'André répondit au vieillard, qui, à un âge où les hommes inclinent à l'égoïsme, portait si haut le sentiment du devoir, qu'il se séparait délibérément du seul être aimé qui lui restât. Toute la nuit, il avait organisé le départ de son petit-fils, écrit à ses correspondants, préparé des traites que le jeune homme pourrait présenter où qu'il fût, où que le hasard des événements le conduisît; partout, jusque sur cette terre allemande, que déjà tant de Français, prisonniers de guerre, parcouraient désarmés, le cœur plein d'amertume!

Un steamer prenait la mer dans la soirée. La cabine d'André et de Gontran y était retenue.

Le vieillard, ferme, droit, et non sans quelque fierté, les conduisit. Et quand le moment fut venu:

—Adieu, mon fils, dit-il simplement. Fais ton devoir; ma pensée, mon amour et ma bénédiction t'accompagnent. Je t'envie d'être jeune et vigoureux. Que j'aimerais te suivre! Mais le corps est usé; il faut se résigner. Peut-être ne nous reverrons-nous plus, André; sois bien sûr, du moins, que ma dernière pensée sera toute de toi et pour toi. Allons! ne pleure pas. Embrassons-nous, et à la grâce de Dieu!....

(A continuer.)